



Doing Business en Algérie 2020

Janvier 2020

kpmg.dz



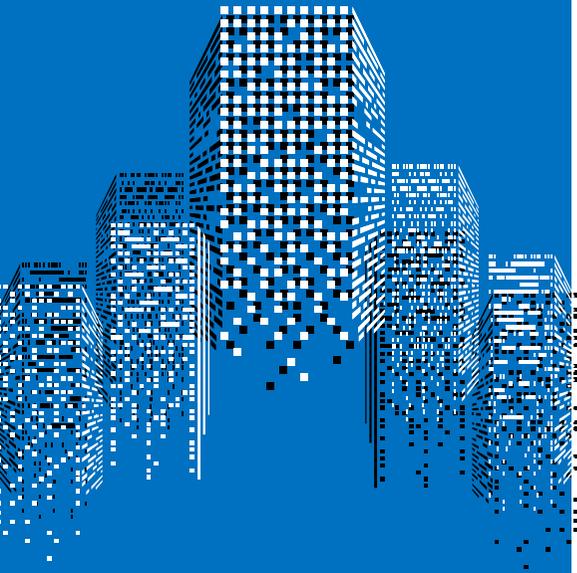
Promotion de l'investissement et encadrement du financement extérieur

- Suppression de la règle de partenariat (49/51) pour les activités ne présentant pas un intérêt stratégique pour l'économie algérienne;
- Autorisation du financement extérieur pour les projets stratégiques et structurants pour l'économie Nationale;
- Création de zones économiques pour le développement des territoires frontaliers du sud et des régions enclavées.

Formes juridiques d'implantation en Algérie

- Formes juridiques d'implantation en Algérie
- Avantages des dispositions conventionnelles de non double imposition

Marchés Publics





Loi de Finances pour 2020

Promotion de l'investissement et encadrement du financement



Suppression de la règle de partenariat (49/51) pour les activités ne présentant pas un intérêt stratégique pour l'économie algérienne

Article 109 de la LF - Article 66 de la loi de finances pour 2016

- Désormais, la règle dite du 49/51 est strictement limitée aux seules « activités de production de biens et services revêtant un caractère stratégique pour l'économie nationale. ».
- *La liste des activités de production de biens et de services présentant un intérêt stratégique pour l'économie nationale renvoie à la voie réglementaire.*

Autorisation du financement extérieur pour les projets stratégiques et structurants pour l'économie Nationale

Article 108 de la LF

- Le recours au financement extérieur auprès des institutions financières internationales de développement, pour les projets stratégiques et structurants pour l'économie nationale, est autorisé après avis des autorités compétentes.
- ***Les modalités d'application du présent article seront fixées par voie réglementaire.***

Réaménagement de la taxe de domiciliation bancaire

Article 67 de la LF – Article 2 de la loi de finances complémentaire pour 2005.

- Le taux d'imposition de la taxe de domiciliation bancaire, applicable aux opérations d'importations de toutes natures, est fixé comme suit :
 - 4% pour les importations de services ;
 - 0,5% pour les importations de biens ou des marchandises destinées à la revente en l'état ;
 - 1 % pour les importations des kits CKD/SKD sans que le montant de la taxe ne soit inférieur à 20.000 dinars.

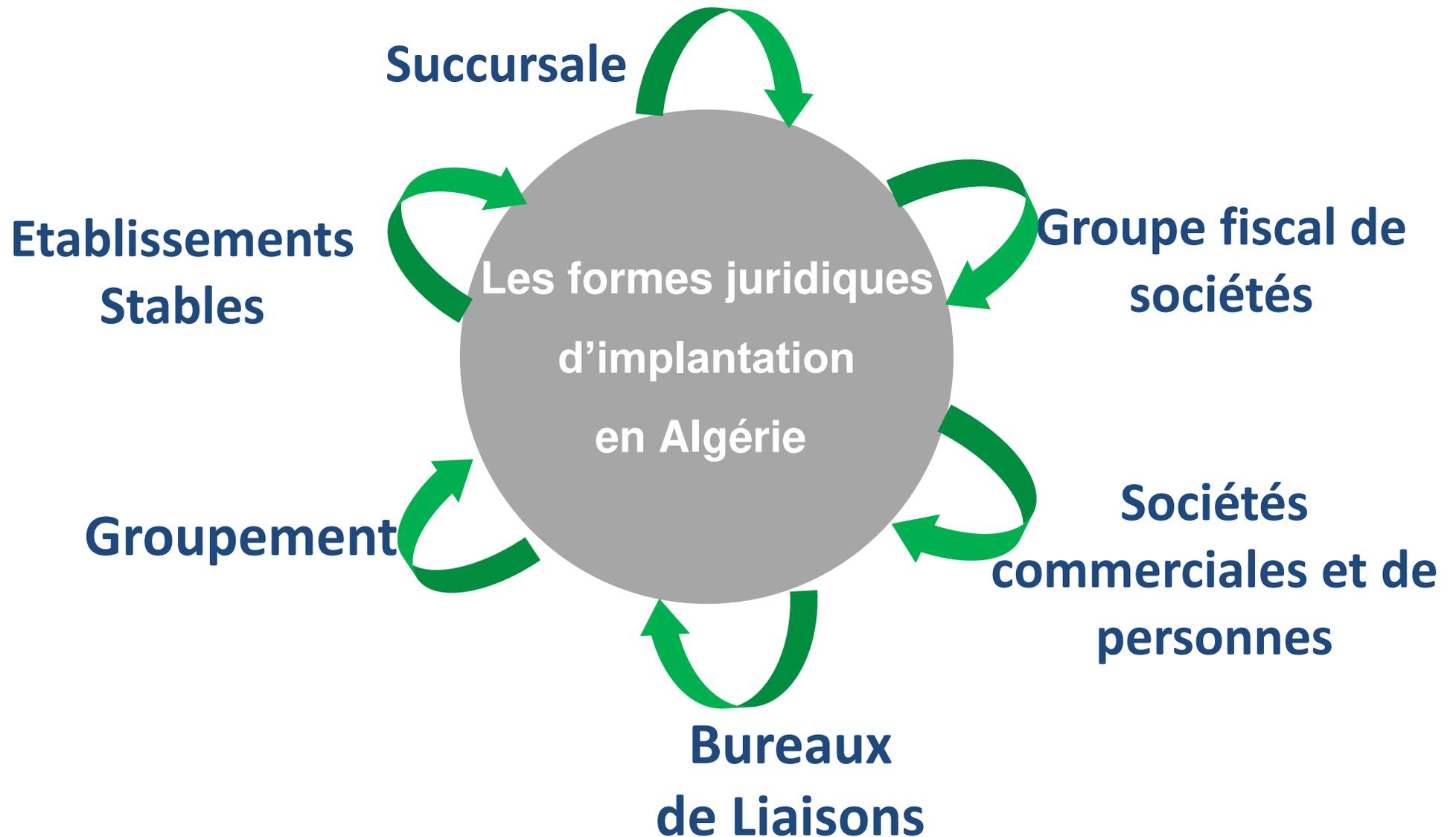


Loi de Finances pour 2020

Formes juridiques d'implantatio n en Algérie



Formes juridiques d'implantation



Avantages des dispositions conventionnelles de non double imposition

Dividendes

- 5 % si le bénéficiaire effectif est une société qui détient directement ou indirectement au moins 10% du capital de la société qui paie les dividendes;
- 15 % dans tous les autres cas.

Services

- Les services exécutés en Algérie sont sujets à la retenue à la source au taux de 24%.
- Les services exécutés totalement hors d'Algérie et utilisés en Algérie demeurent soumis à la TVA au taux de 19%.

Redevances

- 12% du montant brut des redevances lorsque celles-ci proviennent d'Algérie. (Article 12)

Plus value de cession

- Les plus value de cession d'actions ou de part sociales sont soumis à imposition uniquement en France, sauf société à prépondérance immobilière



Loi de Finances pour 2020

Marchés Publics



Marchés publics

- l'appel d'offres ouvert ;
- l'appel d'offres restreint ;
- la consultation sélective ;
- l'adjudication ;
- le concours.

Le recours à l'appel d'offres national privilégié quand le besoin exprimé peut être satisfait par l'outil national de production;

Critères de choix du partenaire contractant à préciser dans le cahier des charges, doit inclure, notamment:

- Garanties techniques et financières;
- Qualité - Prix - Délais;
- Origine algérienne ou étrangère du produit, intégration à l'économie nationale, importance des lots ou produits sous-traités sur le marché algérien.

Marchés publics

La préférence nationale (Art. 85): Une obligation de sous-traiter pour les entreprises étrangères soumissionnant seules au minimum 30% du montant initial du marché à des entreprises de droit algérien (à faire figurer obligatoirement dans le cahier des charges)

Sous-traitance au maximum pour 40% du Marché. Les marchés de fournitures courantes ne peuvent pas faire l'objet de sous-traitance. Il est entendu par fournitures courantes, les fournitures existant sur le marché et qui ne sont pas fabriquées sur spécification techniques particulières établies par le service contractant.

Règlement de litiges

Règlement amiable des litiges avec des comités de règlement amiable des litiges (Arts.153 et s.)

Merci !

KPMG Algérie contact:

Ramzi Ouali

Associé, Directeur Général

Téléphone : +213 982 40 08 77

Portable : +213 770 94 83 71

rouali@kpmg.dz

